



27 novembre 2015



Communiqué de presse



Sécurisation d'une zone de travaux par l'installation d'un équipement de contrôle de vitesse autonome, sur la commune de Saint-Herblain

Afin de sécuriser la zone de travaux de terrassement liés au chantier de la ZAC de la Baule sur la commune de Saint-Herblain, **un équipement de contrôle de vitesse autonome**, plus communément appelé « radar chantier », sera installé **à compter du mercredi 2 décembre**, pour plusieurs semaines, aux abords de cette zone.

L'emplacement retenu est situé boulevard de la Baule à Saint-Herblain, entre la rue Claude Bernard et la rue des Hauts Moulins, dans le sens giratoire Armor-giratoire Abel Durand.

Cet équipement permettra de contrôler les véhicules roulant au-dessus de la vitesse limite autorisée, soit 50 km/h. L'objectif est de sécuriser les personnels de chantier et les usagers de la route qui traverseront cette zone de danger temporaire. Il sera signalé par un panneau d'annonce des contrôles radars.

Le nombre de décès sur les routes du département est en augmentation en 2015. Dans un accident mortel sur trois la vitesse est en cause. Réagissons ! Soyons responsables !

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr

[@Prefet44](#)